

**Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 21 décembre 2017**

Date de la convocation : 15 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU , M. Michel BERNOS , M. Nicolas PATRIARCHE , M. Francis PEES , Mme Michèle LABAN-WINOGRAD , M. Jean-Yves LALANNE , M. Christian LAINE , M. Didier LARRIEU , M. Claude FERRATO , M. Jean-Claude BOURIAT , M. Gérard GUILLAUME , M. Marc CABANE , M. Eric SAUBATTE , Mme Patricia WOLFS , M. Jean-Louis PERES , Mme Odile DENIS , M. Jean-Paul BRIN , M. Régis LAURAND , Mme Marie-Laure MESTELAN , M. Thibault CHENEVIÈRE , Mme Geneviève PEDEUTOUR , Mme Alexa LAURIOL , Mme Christelle BONNEMASON CARRERE , M. Alain VAUJANY , M. Michel CAPERAN , M. Jean-Marc ARBERET , Mme Martine BIGNALET , M. Arnaud JACOTTIN , Mme Véronique DEHOS , Mme Marylis VAN DAELE , M. Joël GRATACOS , Mme Valérie REVEL DA ROCHA , M. Pascal PAUMARD , M. Victor DUDRET , Mme Josiane MANUEL , M. Patrick BURON , M. Eric CASTET , M. Jean-Marc DENAX , Mme Corinne HAU , M. Philippe FAURE , M. Jean-Pierre LANNES , M. Jean OTHAX , M. Jean MOURLANE , M. Christophe PANDO , M. Jacques LOCATELLI , Mme Martine RODRIGUEZ , M. Bernard SOUDAR , M. Gilles TESSON , M. Hamid BARARA , M. Patrick CLERIS , M. Philippe COY , M. Gilbert DANAN , M. Jean-Michel DE PROYART , M. Frédéric DAVAN , M. Bruno DURROTY , Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER , M. Jean-François MAISON

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. BAYROU), Mme Annie HILD (pouvoir à M. PAUMARD), M. André ARRIBES (pouvoir à Mme BIGNALET), M. Pascal MORA (pouvoir à M. FERRATO), M. Michel PLISSONNEAU (pouvoir à Mme LABAN-WINOGRAD), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. LAURAND), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à Mme PEDEUTOUR), Mme Pauline ROY (pouvoir à M. SAUBATTE), Mme Anne CASTERA (pouvoir à Mme DENIS), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. PEES), M. Pascal FAURE (pouvoir à M. LOCATELLI), Mme Claire BISOIRE (pouvoir à M. BARARA), M. André DUCHATEAU (pouvoir à M. MAISON), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme MESTELAN), Mme Chengjie ZHANG PENE (pouvoir à Mme BONNEMASON CARRERE), Mme Ornella AUCLAIR (pouvoir à M. LALANNE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Pascal BONIFACE, M. Jean LACOSTE, Mme Nejja BOUCHANNAFA, M. Pascal GIRAUD, Mme Florence THIEUX- MORA, Mme Catherine BIASON, Mme Charline CLAVEAU ABBADIE, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Patricia GARCIA, M. Alexandre PEREZ, Mme Leïla KHERFALLAH, Mme Nathalie LARRADET

Secrétaire de séance : Mme Charline CLAVEAU ABBADIE

N° 40 BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. PERES

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2018 relatif au budget annexe « Restauration Communautaire » s'élève en mouvements réels à **5 905 000 €** qui se décomposent par section de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	550 000 €	
FONCTIONNEMENT	5 355 000 €	5 905 000 €
TOTAL	5905000	5905000

En section de fonctionnement

Les recettes sont stabilisées et s'établissent à 5,9 M€ avec des produits d'exploitation en hausse (2,5 M€) et une baisse de la subvention d'équilibre de -250 K€ (3,4 M€). Cette baisse est aussi consécutive à la maîtrise des coûts d'exploitation (5,35 M€, -5 % par rapport au BP 2018) qui sont ajustés à la baisse 1 an après la fusion. Les charges de personnel sont stabilisées et les charges financières sont en très forte baisse consécutivement à un arbitrage de taux vers Euribor 12 mois (-100 K€).

En section d'investissement.

330 K€ de dépenses d'investissement sont proposées pour divers matériels de cuisines. 220 K€ sont prévus pour l'amortissement du capital . Ces dépenses sont autofinancées (550 K€).

Conformément aux orientations budgétaires du 30 novembre 2017 et après consultation de la conférence Finances-Administration générale du 12 décembre 2017, il vous appartient de bien vouloir adopter le budget primitif 2018 du budget « Restauration Communautaire » arrêté aux montants réels indiqués ci-dessus et selon le document budgétaire ci-joint.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

**Le Président
François BAYROU**